



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2017 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT NICOLAS DE VEROCE

Elus Présents : Jean Marc PEILLEX, Nathalie DESCHAMPS, Michel STROPIANO, Gabriel GRANDJACQUES, Gilles GRANDJACQUES, Marie Christine DAYVE, Véronique CLEVY

Elus excusés : Claire GRANDJACQUES, Corinne COLIN

Services municipaux présents : Marc.SIROP, Joel JIGUET, Didier JOSEPHE, Bernard MUGNIER, Catherine TRESPEUCH

En préambule, Monsieur le Maire indique : « *Les élus de l'opposition ont attaqué la délocalisation du Conseil municipal en juillet dernier à Saint Nicolas alors qu'ils ont voté le règlement intérieur et la délibération qui prévoit cette délocalisation. Lors de cette séance de juillet, le Conseil municipal a voté en faveur du renouvellement de la concession des remontées mécaniques Si l'opposition gagne son procès, toutes les délibérations seront annulées. Le même problème se pose au Fayet avec cette fois-ci un risque pour la délibération relative au P.L.U. Voilà comment certains exercent un mandat public* »

Chemin du Baroque

A hauteur du Pont du Tarchet, le Conseil départemental a décidé de matérialiser au sol (*avec de la peinture routière*) un cheminement piétons sur le bas-côté de la route. Cette solution était la plus rapide pour sécuriser le chemin du Baroque sur cette portion de route. Le même marquage au sol est prévu entre le village et les Chattrix.

Eglise :

Il y a toujours des remontées d'humidité. La reprise des soubassements est prévue ce printemps. Monsieur le Maire rappelle que trois architectes se sont succédés pour la rénovation de l'église, ce qui oblige maintenant à corriger certaines erreurs de conception.

Il faudra également attendre l'accord de la DRAC afin d'obtenir une subvention et pouvoir commencer les travaux.

Est-il possible de faire une bonne fois pour toute des fondations car il n'y a pas eu de drain périphérique ? *A étudier si possible lors d'une prochaine tranche de travaux.*

La commune a acheté les terrains sur les pistes appartenant à la famille Tridondani ce qui sécurisera le domaine et évitera d'éventuels problèmes tels qu'on peut en rencontrer sur d'autres domaines skiables.

Lits touristiques

L'hôtel 4 étoiles en construction au centre de Saint Nicolas sera terminé l'année prochaine.

« *Il est important que des investisseurs privés aient des projets et croient en Saint Nicolas.* » insiste Monsieur le Maire.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Répondant à une question de la salle, Monsieur le Maire explique que l'ancien centre d'accueil des Soeurs, le Caillou Blanc a été vendu à des particuliers et que la commune ne peut pas aller contre la destination qui en sera faite.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que les normes pour la sécurité ou les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sont contraignantes et qu'elles sont désormais imposées pour la construction ou le réaménagement de locaux accueillant du public.

Remontées mécaniques – Ski – Activités hivernales :

- La Commune a remis en concurrence l'ensemble de la concession du domaine skiable désormais géré par une seule société. Deux candidats sont en lisse.

Monsieur le Maire explique que sur le versant commun avec Megève, il y aura une difficulté de droit à régler car les dates de fin de concessions de la télécabine du Mont d'Arbois, de la Princesse, et de l'Idéal ne sont pas coordonnées avec celles de Saint Gervais. Or, il est interdit de prolonger un contrat de concession sans procédure de mise en concurrence.

Le cahier des charges a été transmis aux deux candidats : la commune a uniquement indiqué les orientations qu'elle souhaite pour le domaine. C'est ensuite aux candidats de faire des propositions. Il faudra notamment réfléchir au télésiège des Chattrix et la commune a demandé que la liaison avec le centre soit maintenue sachant qu'une nouvelle installation devra être conforme aux normes actuelles de sécurité.

La commune a également demandé des propositions pour des activités d'été.

- Peut-on prévoir dans le cahier des charges une pérennité estivale des remontées mécaniques sur Saint Nicolas ?

Monsieur le Maire répond que la Commune peut demander tout ce qu'elle souhaite mais il faut respecter l'équilibre financier pour que ce ne soit pas l'impôt qui finance.

- Nouveau télésiège de l'épaule inauguré le 20 janvier : des animations sont prévues sur deux jours au plateau de la Croix, plus accessible à tous.
- Nouvelle retenue collinaire à Joux : Elle sera remplie avec l'eau du Bon Nant et fera plus de 40 000 m³. Ce ne sera pas simplement une réserve d'eau. Cette retenue pourrait être utilisée pour des activités d'été de type pique-nique, etc... Les travaux seront subventionnés par la Région à hauteur de 600.000 € et du Conseil départemental à hauteur d'environ 230.000 €
- Piste de retour : Projet de tunnel sous la route à hauteur de la route départementale, un peu avant le lieu-dit « la Planchette ».

Recensement :

Monsieur le Maire rappelle que les dotations de l'Etat sont fonction de la population (résidents principaux et secondaires) et qu'il est important de recevoir les agents recenseurs.

Le centre bourg de Saint Gervais sera piétonnier entre l'Espace Mont Blanc et la Mairie du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018 et du 10 février au 11 mars 2018.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Répondant à une question sur la fibre optique , Monsieur le Maire explique qu'il ne faut rien espérer avant quelques années mais toutes ces technologies évoluent très vite.

Concernant le ruisseau de véroce : les buses faites pour éviter les ruissellements donnent entière satisfaction – remerciement des usagers aux services techniques

Ordures ménagères : La commune n'a plus la compétence mais il y a toutefois une réflexion pour mettre en place des « moloks » au sud et au nord du village de Saint Nicolas afin d'éviter le passage d'un camion.

Difficultés vers l'église en raison du périmètre protégé de l'église et des rochers

Accord des participants pour faire un centre de tri sélectif au sud du village. *A proposer à la Communauté de communes.*

Répondant à une question sur le développement de Saint Nicolas à moyen terme , Monsieur le Maire explique que selon lui Saint Nicolas ne peut pas vivre et travailler isolément, mais pleinement intégré à Saint Gervais, en développant les échanges, dans le respect de l'identité de Saint Nicolas.

Le Fayet a aujourd'hui le même type de difficulté. Les résidents montent rarement à Saint Gervais.

L'union de tous est une force et bénéfique pour l'image de la station. L'image commune des deux ESF, dans le respect de leurs identités respectives, est un bon exemple de mutualisation intelligente.

A propos de l'image de Saint Gervais, Monsieur le Maire rappelle que le groupe Accord va construire un « M Gallery by Sofitel » (les établissements haut de gamme du groupe Accord), que le Club Méditerranée a également un projet, que L'Oréal devient l'actionnaire principal de l'exploitation des Thermes. Tout cela montre l'intérêt des investisseurs pour la station et permettra la pérennisation des emplois.

La séance est levée à 19h30 et le public est invité à partager le verre de l'amitié.



Le Maire,
Conseiller Départemental du Canton
du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX